

## Info

Rechercher une actualité...



Accueil Info Info Lorient Langues régionales. Le Conseil constitutionnel censure deux articles de la loi Molac

Vendredi 21 mai 2021 12:11



## Langues régionales. Le Conseil constitutionnel censure deux articles de la loi Molac



La loi Molac a été partiellement censurée par le Conseil constitutionnel. © OUEST-FRANCE

Les Sages, saisis par une soixantaine de députés, ont partiellement censuré la loi sur la protection et la promotion des langues régionales, adoptée en avril par le Parlement. Paul Molac, le député du Morbihan qui a porté le texte, réagit.

### Paul Molac dénonce l'initiative de Jean-Michel Blanquer sur le recour...



La décision des Sages était très attendue, de Quimper à Ajaccio en passant par Strasbourg et Biarritz. Le **Conseil constitutionnel**, saisi par une soixantaine de parlementaires, a rendu son avis au sujet de **la loi sur la protection et la promotion des langues régionales**, portée par le député du Morbihan **Paul Molac** et **adoptée par le Parlement le 8 avril**.

Le forfait scolaire validé

La saisine du Conseil constitutionnel portait sur son article 6 qui institue le versement d'un forfait scolaire pour les écoles privées, associatives sous contrat, dispensant une scolarisation en langues régionales. Cet article est jugé conforme, ce qui constitue, à l'échelle de la Bretagne, une victoire pour le réseau Diwan.

### Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Lorient

✉ Votre e-mail

Je m'inscris

### Exprimez-vous ! 123

**Football : Que pensez-vous du retour de Benzema chez les Bleus ?**

### L'info en continu

**Quimper. La justice...**

21/05/21 - 12:48

**FC Lorient. Le Fée et...**

21/05/21 - 12:47

**Langues régionales. Le...**

21/05/21 - 12:45

**Transat en Double. Fabien...**

21/05/21 - 12:40

**Meurtre de Magali Blandin. Le...**

21/05/21 - 12:22

Toute l'info en continu

Infos les + lues

Infos les + commentées

N°1 **Une femme tue ses deux filles avant de se suicider**

N°2 **Port-Louis. Inondée, l'école Sainte-Anne doit fermer**

N°3 **Lorient. Que font les automobilistes pendant les...** 1

N°4 **Déconfinement. Les forains vont mener une opération...**

N°5 **Fonderie de Bretagne. Les grévistes bloquent la voie...**

### Quiz et jeux



Deux articles retoqués

Mais l'article 4, qui prévoit que l'enseignement d'une langue régionale peut prendre la forme d'un enseignement immersif, « **est contraire à la Constitution** » selon les Sages. Rappelons que Diwan propose un enseignement... immersif.

« **C'est incroyable que le Conseil constitutionnel déclare une méthode pédagogique anti-constitutionnelle**, réagit Paul Molac. **Cela invalide toutes les expériences qui sont faites depuis plus de 50 ans en France. Diwan devient anti-constitutionnel donc illégal.** »

De même, l'article 9, qui prévoit que les signes diacritiques des langues régionales sont autorisés dans les actes de l'état civil, comme le fameux n tilde du petit Fañch, est lui aussi jugé « **contraire à la Constitution** ».

« La langue de la République est le français »

Dans les deux cas, les Sages estiment que ces articles ne sont pas compatibles avec l'article 2 de la Constitution, qui stipule que « **la langue de la République est le français** ».

Le 4 mai à l'Assemblée nationale, Paul Molac avait interpellé le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer, lui reprochant d'avoir œuvré « **en sous-main** » pour que des députés, parmi lesquels Aurore Bergé (LREM), saisissent, au dernier moment, le Conseil Constitutionnel.

« **Des questions se posent** », avait répondu Jean-Michel Blanquer à propos de ce texte, qui se retrouve aujourd'hui vidé en partie de sa substance.

Paul Molac réclame un projet de loi constitutionnel

Interrogé après la décision des Sages, Paul Molac réclame un projet de loi pour changer l'article 2 de la Constitution en y incluant les langues régionales.



**Paul Molac** ✓  
@Paul\_Molac



Incroyable ! Le conseil constitutionnel censure l'enseignement par immersion et l'usage des signes diacritiques en [#languesregionales](#) car contraire à l'article 2. Je réclame en urgence un projet de loi constitutionnel pour modifier cet article.

11:51 AM · 21 mai 2021 (i)

👍 427
💬 42
🔄 Partager ce Tweet

Sans se faire d'illusions. « **Ça peut venir du gouvernement ou des députés. Mais étant donné que c'est le gouvernement qui a la maîtrise de notre agenda parlementaire, cela va être compliqué.** »

Morgan KERVELLA et Christel MARTEEL. Ouest-France

**Retrouvez d'autres actus sur les communes de :**

[Saint-Brieuc](#) [Brest](#) [Quimper](#) [Rennes](#) [Lorient](#) [Vannes](#)

Donnez votre avis



Abonnez-vous 1<sup>er</sup> mois offert

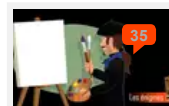
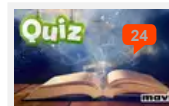
Acheter le journal du jour



**Les avis des internautes**

\* Votre commentaire...

**Enigme. Quelle lettre complète cette suite logique ?**



**Quiz. Il était une fois... 10 questions sur les contes**

**Enigme. Les 3 peintures primaires**

Tous les quiz

#### RUBRIQUES SITE MAVILLE

[Accueil](#)[Info](#)[Sport](#)[Restaurants](#)[Cinéma](#)[Sorties](#)[Jeux](#)[Shopping](#)[Météo](#)[Pratique](#)[Deal du jour](#)[Devenez annonceur](#)[Cookies](#)[Données personnelles](#)[Mentions légales](#)[Plan du site](#)[Contact](#)[Modifier le consentement](#)

#### SITES OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#)[Ouest-France Auto](#)[Ouest-France Immo](#)[Ouest-France Emploi](#)[Ouest-France Solidarité](#)[Incubateur OFF7](#)[Comparateur Assurances](#)[Infocale](#)

[Angers](#) [Brest](#) [Caen](#) [Clermont-Ferrand](#) [Le Mans](#) [Lille](#) [Marseille](#) [Montpellier](#) [Nantes](#) [Nice](#) [Nîmes](#) [Quimper](#) [Rennes](#) [Toulon](#) [Tours](#) [Vannes](#)  
[Dinan](#) [Fougères](#) [Guingamp](#) [Lannion-Perros](#) [Ploermel](#) [Pontivy](#) [Redon](#) [Saint-Brieuc](#) [Saint-Malo](#) [Vitré](#)



Les applications mobiles **Ouest-France** disponibles en téléchargement

**maville**

par

ouest  
france

© Copyright maville.com | WEB66

